

REGLEMENT DU RALLYE MOTOCYCLISTE

ARTICLE I

Dans le cadre des actions de prévention en faveur des motocyclistes, l'Association Départementale de Sécurité Routière, en partenariat avec l'Escadron Départemental de Sécurité Routière organise un rallye motocycliste de l'Aisne le samedi 28 mai 2011.

Le rendez-vous de cette manifestation est fixé à 07 heures 15, au parc Foch à LAON (02).

ARTICLE II

Pour des raisons d'organisation, le nombre maximum d'inscriptions est de 250 motos.

ARTICLE III

L'épreuve est ouverte à tout participant titulaire d'un permis de conduire moto et à tous les véhicules à deux ou trois roues immatriculés, couverts par une assurance en cours de validité, qui répondent aux normes de sécurité routière et aux caractéristiques conformes aux exigences du code de la route. (bruit, éclairage etc..)

Le permis de conduire, le certificat d'immatriculation ainsi que l'attestation d'assurance du véhicule engagé devront être présentés le jour du rallye.

En cas d'absence ou de défaut de validité d'un de ces documents, le concurrent ne pourra pas prendre le départ de l'épreuve.

Les passagers sont les bienvenus. Les personnes mineures à la date du rallye devront présenter une attestation d'accord parentale.

ARTICLE IV

Ce rallye est avant tout touristique, excluant toute idée de vitesse ou de compétition.

Il est organisé sur route libre, ouverte à la circulation. Les concurrents s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route ainsi que l'ensemble des arrêtés préfectoraux ou municipaux du département et des communes traversées.

Une avance importante à n'importe quel point du parcours traduisant manifestement un fort dépassement de la moyenne plafond du secteur concerné, entraîne l'exclusion immédiate et sans appel de l'équipage incriminé au titre de "conduite dangereuse."

Des contrôles mobiles seront effectués sur l'ensemble de l'itinéraire par les organisateurs.

ARTICLE V

Le départ s'effectue par groupe de deux ou trois véhicules pour une randonnée de navigation et de régularité.

Un road-book et une fiche individuelle sont remis à chaque équipage.

Les fiches individuelles doivent être impérativement visées aux différents points de contrôle.

Tout visa manquant entraîne des points de pénalité.

Le défaut de présentation de la fiche individuelle ou la falsification de celle-ci entraîne le déclassement de l'équipage.

La fiche individuelle devra être remise à l'arrivée du rallye afin d'établir le classement.

Les concurrents doivent suivre l'itinéraire du "road-book" qui leur est remis au départ et peuvent s'aider d'une carte routière ou d'un appareil de navigation.

Des contrôles de passage sont mentionnés sur le "road-book". L'intérêt du rallye est de respecter au mieux l'itinéraire et de s'arrêter à tous les points de contrôle afin d'effectuer les différentes épreuves permettant d'accumuler le maximum de points.

ARTICLE VI

A l'occasion de ce rallye, les concurrents seront informés et sensibilisés aux notions de base de la sécurité routière par des épreuves théoriques (questionnaires) et pratiques (maîtrise du véhicule).

ARTICLE VII

Horaires

- ✓ 7 heures 15 : accueil des participants à LAON.
- ✓ 7 heures 30 : départ du rallye.
- ✓ 12 heures : repas.
- ✓ 13 heures : reprise de l'épreuve.
- ✓ 16 heures 00 : fin du rallye.
- ✓ 18 heures 00: communication du classement et remise des lots.
- ✓ 18 heures 30 : collation

ARTICLE VIII

Le montant de la participation à ce rallye est fixé à 12 euros pour les membres adhérents de l'Association Départementale de Sécurité Routière de l'Aisne.

Pour les personnes non-membres, le montant de la participation est de 15 euros.

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du paiement.

Les inscriptions sur document spécifique seront effectuées directement aux adresses figurant in fine.

Un concurrent régulièrement engagé, désirant se désister, devra confirmer son forfait par courrier avant le Lundi 09 mai 2011 pour se voir intégralement remboursé.

Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué. (le cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE IX

A l'issue de cette journée, un classement, tous véhicules confondus, est établi, incluant le respect de l'itinéraire imposé par le "road-book" ainsi que l'ensemble des résultats aux différentes épreuves.

Les meilleurs seront récompensés.

Barème des pénalisations

- | | |
|---|----------------------------------|
| ✓ Questionnaire | + 2 points / bonne réponse |
| ✓ Non présentation à un contrôle de passage | - 5 points / contrôle de passage |
| ✓ Écart de kilomètres parcourus | - 1 point / kilomètre |

Un tirage au sort aura lieu en cas d'égalité de points entre les concurrents.

En cas d'absence du concurrent lors de la remise d'un lot, celui-ci pourra être réclamé au secrétariat de la Brigade Motorisée de Laon, 30 avenue Charles de Gaulle à LAON.

En cas de non réclamation dans un délai de deux mois à compter de la date de l'épreuve, le lot sera utilisé lors d'une prochaine action de sécurité routière.

ARTICLE X

En cas d'abandon du rallye, le concurrent est tenu d'en informer les organisateurs au numéro de téléphone mentionné sur la fiche de contrôle.

ARTICLE XI

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des épreuves du rallye sans qu'aucune réclamation ne puisse être portée par des concurrents.

En cas d'annulation, tous les participants seront informés et leurs frais d'inscription remboursés dans les plus brefs délais.

ARTICLE XII

Cette manifestation se déroulant dans un cadre d'amitié et de convivialité, aucune réclamation de quelque nature que ce soit ne pourra être déposée. Chaque concurrent s'engage de par son inscription, à respecter le présent règlement et à se conformer aux décisions prises par les organisateurs.

ARTICLE XIII

Les participants à ce rallye s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE XIV

Tout manquement aux consignes du présent règlement entraîne l'exclusion définitive du concurrent.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont à adressés, accompagné du règlement à l'adresse suivante :

**GENDARMERIE NATIONALE
BRIGADE MOTORISEE
RALLYE MOTO 2011
30, AVENUE CHARLES DE GAULLE
02000 LAON (Aisne)**

Les organisateurs

